

19/04/2013

Accessibilité et handicap : Boulogne-Billancourt revoit sa copie



Bien qu'elle mène une politique volontariste en matière d'accessibilité, la Ville de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) n'est pas infallible. L'association **Mobilité réduite** a mené l'enquête en fauteuil roulant et révèle que les travaux de voirie réalisés dans le quartier du Trapèze et de l'île Seguin comportent une bonne dizaine de non-conformités à la loi. L'inclinaison des pentes du Pont et de la passerelle Constant-Lemaître est supérieure à 5 % et l'un des deux ascenseurs qui permet de contourner l'obstacle est toujours en panne (*photo ci-contre*). La signalétique des itinéraires laisse à désirer tandis que les potelets bicolores qui encadrent des passages piétons sont difficilement détectables.

« Après un premier courrier envoyé en octobre 2011 à la mairie et resté sans réponse pendant 18 mois, j'ai envoyé un deuxième courrier d'avocat et enfin obtenu en avril 2013 un rendez-vous avec la mairie et la Saem Val-de-Seine aménagement*, précise Jean-Michel Royere, président de l'association Mobilité réduite. Même si des points de désaccord persistent, nous avons travaillé dans un état d'esprit constructif. » La Ville, qui affiche un taux d'accessibilité de 74 % selon la mairie, se dit, en effet, prête à apporter des améliorations. « J'ai été heurté par la méthode et l'envoi d'un courrier d'avocat, explique Pierre Deniziot, conseiller municipal (UMP) délégué au handicap et lui-même en situation de handicap. Mais il faut reconnaître que le relevé effectué par l'association s'avère très précis et constitue un bon document de travail. » Comptons sur Mobilité réduite pour suivre l'affaire. « Si les travaux ne se font pas dans les règles, nous attaquons toujours les municipalités concernées », ajoute Jean-Michel Royere.

Estelle Nouel- Photos DR

* Société chargée de l'aménagement des anciens terrains Renault.

